

## Hold-up sur les JRI CDD de France Télé

Un patron qui vole ses salariés, c'est moche !  
Surtout quand il s'attaque aux plus fragiles et aux plus mal payés : les CDD.

Depuis des mois, le SNJ-CGT se bat pour que les JRI CDD de France Télévisions soient rétablis dans leurs droits.

Des droits bafoués à coup de salaires annuels bruts amputés de la bagatelle de 8000 € par rapport à ce qu'ils devraient être.

Un beau matin de 2017, quelqu'un, dans les méandres des services RH et paie de FTV, a décidé de ne plus faire de distinction administrative entre les journalistes rédacteurs et JRI débutants, employés en CDD par l'entreprise.

Du jour au lendemain, tous ont eu des contrats et des bulletins de salaires de « journalistes stagiaires », et le revenu de base qui allait avec : 26200 € annuels bruts.

Sauf que ce qui est normal pour un jeune journaliste rédacteur ne l'est pas pour un jeune JRI.

### **Un JRI n'est JAMAIS journaliste stagiaire.**

Il doit être payé comme JRI dès le premier jour de son premier contrat de travail, sur la base d'un salaire annuel brut de 34700 €, selon les grilles de FTV.

C'est le Code du travail qui détermine ce statut, et qui permet à la CCIJP (la Commission de la Carte d'Identité des Journalistes Professionnels) de délivrer aux JRI une carte de presse « titulaire » dès leur première demande.

La CCIJP le fait pour tous les JRI de toutes les chaînes et sociétés de production de France.

Enfin, presque tous, puisque jusqu'en novembre 2019, elle n'a pas pu donner la bonne carte aux JRI de France TV, qui ne pouvaient pas prouver qu'ils étaient bien employés comme JRI, contrats de travail et bulletins de salaires à l'appui !

Heureusement, les services du personnel ont eu une idée brillante : inventer un statut de « journaliste stagiaire JRI » unique dans le PAF, qui permet désormais aux JRI de FTV de se voir délivrer une carte de presse « titulaire », tout en continuant à être payés comme stagiaires !

### **Une situation honteuse, qui n'en finit plus de durer.**

Depuis des mois, nous l'avons dénoncée auprès de l'ancien Directeur général délégué aux RH et à l'organisation, de l'ancien Directeur du dialogue social, de l'ancien DRH du réseau France 3, de la toujours actuelle Directrice de l'administration du personnel et de la paie et de la nouvelle DRH : en vain.

Depuis des mois, nous réclamons la rétroactivité salariale pour tous les JRI CDD qui ont été indûment rémunérés comme journalistes stagiaires durant plusieurs mois, voire un à deux ans.

En octobre dernier, l'ancien DRH du réseau l'avait juré craché : plus aucun JRI débutant ne serait embauché ni payé comme journaliste stagiaire à FTV.

Une promesse renouvelée sans vergogne, ni changement, deux mois plus tard. Et encore une fois, il y a quelques semaines.

Mais en Occitanie, Centre Val de Loire, Bourgogne Franche-Comté, Rhône-Alpes et dans les Hauts-de-France, on fait la sourde oreille.

Sur plusieurs dizaines de JRI CDD qui nous ont sollicités pour obtenir la rétroactivité qui leur était due, seuls quelques-uns ont eu quelques miettes sur quelques contrats, payés au compte-goutte fin janvier.

Lamentable !

Le dernier recours est aujourd'hui judiciaire.

Le SNJ-CGT accompagnera tous les JRI CDD qui le souhaitent dans cette démarche, que la Direction aurait pu éviter en respectant simplement les droits élémentaires de ses jeunes salariés.